



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 septembre 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

4582 F, rue de la Futaie (lot 2 811 825)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la construction d'un cabanon dont :

- La superficie serait de 21,5 m² au lieu du maximum autorisé de 15,65 m², tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*;
- La superficie de plancher totale des constructions complémentaires serait de 71 m² au lieu du maximum autorisé de 65 m², tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 31 août 2023

Le greffier adjoint,
Me Vincent Paradis
www.vsad.ca